



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Mise à disposition du matériel / restitution du matériel.

Toute commande emporte adhésion à nos conditions générales de location affichées en magasin, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les bons de commande du client. Les clients se verront réclamer une caution de garantie variable suivant le matériel loué, Aucun appareil ne pourra être enlevé sans que le dépôt de garantie ait été versé. Le dépôt de garantie sera restitué au client au retour du matériel, après vérification et constatation de son bon état de fonctionnement. Les durées de location sont calculées sur la base de 24 heures. Le tarif week-end prévoit la mise à disposition du matériel le samedi à partir de 10h00, le retour devant s'effectuer impérativement le lundi à partir de 9h00.

Le matériel non rapporté dans les délais entraîne, pour le client, le paiement d'indemnités de retard égales au nombre de jour de retard multiplié par le tarif journalier de location.

Propriété.

En toutes circonstances, le matériel loué reste la propriété de la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION.

Tarif.

Les prix indiqués sont basés sur le tarif en vigueur au jour de la saisie, A3 sono se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Annulation / modifications de commande.

Toute annulation de bon de commande, dans un délai supérieur à 30 jours à compter de la date de location, ne sera pas facturée. Dans un délai compris entre 30 jours et 15 jours, le montant sera facturé à raison de 50% de la valeur de la commande, celle inférieure à 15 jours entraîne une facturation totale de l'ensemble de la commande. Il en est de même pour les locations non retirées aux dates prévues. Aucune annulation n'est prise par téléphone, seule la signature d'annulation sur le bon de commande sera prise en compte.

Responsabilité / assurance.

Le locataire ne peut employer le matériel à un autre usage que celui auquel il est destiné, ni enfreindre les règles de sécurité. Il assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés par et au matériel loué. Les pertes d'exploitation, directes ou indirectes, quelle qu'en soit la cause, ne sont jamais prises en charge par la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION.

Dommage(s) aux tiers (responsabilité civile) : le locataire est responsable des dommages causés par le matériel pendant la durée de location.

Le locataire doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile entreprise ou chef de famille pour couvrir les dommages causés aux tiers par le matériel.

Dommage(s) au(x) bien(s) loué(s). Le locataire est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages subis par ce matériel.

Il assume la charge des conséquences financières des sinistres survenus pendant sa location. Il peut couvrir cette responsabilité en contractant lui-même une assurance.

La S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION propose une option "garantie bris de machine" facturée 3% du montant hors taxes de la location.

Cette option est une renonciation de la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION au recours qui lui est ouvert contre le locataire, qui couvre uniquement les dommages causés au matériel dans le cadre d'une utilisation normale, c'est-à-dire conforme à la destination et aux consignes d'utilisation. La garantie est accordée sous réserve du respect des présentes, du paiement de toutes les échéances de loyer au jour du sinistre. Pour sa mise en jeu, le locataire doit restituer le matériel endommagé à la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION, reconnaissable et complet.

La perte, la disparition ou le vol de matériel ne rentrent pas dans le champ de la renonciation à recours. Dans ce cas, une indemnité est facturée sur la base de la valeur de remplacement par un matériel neuf, suivant le catalogue des tarifs matériels neufs de la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION, consultable sur demande précisant la référence du matériel, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 0,8% par mois plafonné à 50%. Les équipements, accessoires, pièces détachées, éléments démontables ne rentrent pas dans le champ de la renonciation à recours et sont facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Le matériel est remis au client en parfait état de fonctionnement. Le contrôle doit être effectué par le client. Aucune réclamation ne sera admise si le matériel n'a pas été testé par le client. Toute intervention technique du client est formellement interdite. Les frais de remise en état dus à une dégradation ou à une mauvaise utilisation sont intégralement à sa charge et seront facturés au coût du jour. Le déplacement du matériel loué est effectué aux risques, frais et périls du locataire. Il est de la responsabilité du client d'avertir la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION de tous dommages survenus au matériel (répondre au 03 87 38 00 03). Le loueur ne serait être tenu responsable du non fonctionnement ou du fonctionnement défectueux des appareils loués, liés à l'adjonction de matériel(s) non compatibles. Aucun dommage, indemnité, frais de transport ne sera réclamé à la S.A.S. DECIBEL - A3 SONORISATION pour la non utilisation du matériel quelle qu'en soit la cause. En cas d'observation des obligations prévues aux présentes, le loueur est en droit de reprendre possession du matériel loué en tout endroit où celui-ci se trouve. Les frais afférents à la reprise du matériel seraient facturés au locataire par la S.A.S. A3 SONORISATION. Il est de la responsabilité du client d'en prendre connaissance avant la mise à disposition du matériel. En cas de litige et d'engagement de procédure, seul le tribunal de Metz est compétent.

Modalités de paiement.

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au retour du matériel. Toutes factures non payées viennent en déduction du montant du dépôt de garantie devant être restitué.

Signature:

J'atteste adhérer aux conditions générales: / / 2015

Prise en charge du matériel le: / / 2015

Signature:

Nom: Prénom:

Retour matériel / réception travaux le: / / 2015

Signature:

Nom: Prénom:

Annulation le: / / 2015

Signature:

Nom: Prénom: